

4642 - Récupérer le prix donner au coiffeur après s'être repenti de s'être raser la barbe

question

Question : Il s'est rasé la barbe chez le coiffeur et lui dit que le prix est une dette qu'il réglerait plus tard. Puis Allah l'a bien guidé et il observe les prescriptions de l'Islam, doit-il payer la dette?

la réponse favorite

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Mouhammad Ibn Salih al Outhaymine (Puisse Allah le préserver). Voici sa réponse:

« Il doit lui dire : Je ne vous le donnerai pas , car c'est le prix d'un travail prohibé. Il doit en faire une aumône Allah le sait mieux. »